

tario, présenté par l'honorable R. Dandurand et le très honorable G.-P. Graham.

COMITE DES US ET COUTUMES

L'honorable M. DANDURAND propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

Le Sénat ajourne sa séance au mardi, 25 février, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Séance du mardi, 25 février 1930.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi. Son Honneur le Président est à son fauteuil.

Prières et affaires de routine.

COMITE DE SELECTION

Sur la proposition de l'honorable M. Dandurand, les sénateurs dont les noms suivent composent un comité chargé de désigner les sénateurs qui devront faire partie des différents comités permanents de la présente session, savoir : les honorables sénateurs Belcourt, Buchanan, Daniel, Graham, Robertson, Sharpe, Tanner, Willoughby, et l'auteur de la motion.

HOMMAGES A LA MEMOIRE DES SENATEURS DECEDES

FEU LES HONORABLES SIR EDWARD KEMP, J.-D. REID, N.-K. LAFLAMME ET B.-C. PROWSE

L'honorable M. DANDURAND : Honorables collègues, depuis notre départ en juin 1929, nous avons perdu quatre sénateurs, dont deux, sir Edward Kemp et l'honorable docteur Reid, étaient membres du Conseil privé.

Né dans la province de Québec en 1858, sir Edward Kemp y passa les premières années de sa vie. Après s'être initié à l'industrie, à Montréal, il quitte, à vingt-cinq ans, cette ville pour Toronto. Doué d'énergie, d'un esprit prévoyant et du sens de la chose publique, il ne tarde pas, aussitôt qu'il devient son propre maître, à gravir les premiers rangs dans cette ville de Toronto. Dès l'âge de trente ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué. Il ne donne pas son temps à ses affaires personnelles seulement, il s'occupe aussi de problèmes économiques généraux, et en 1895, il est élu au poste éminent de président de l'Association des manufacturiers canadiens, et en 1899, il est porté à la prési-

dence du Board of Trade de la ville. L'année suivante, il entre à la Chambre des Communes et en 1911, il devient membre du Conseil privé. Ministre de la Milice en 1916, il est nommé, en 1917, ministre de l'armée canadienne d'outre-mer. En 1921, il est fait sénateur. La marque distinctive de sa carrière est un progrès rapide et constant vers le sommet. Non seulement ses entreprises privées furent prospères, sa carrière publique fut aussi couronnée de succès et il devint un chef parmi ses concitoyens. Ceux d'entre nous qui eurent l'avantage de le connaître plus intimement ont toujours trouvé sir Edward affable, bienveillant et gentilhomme à tous égards. Fils de fermier, il avait cependant une allure d'aristocrate. Ses manières étaient simples, il était la bonté même, et il fut un citoyen marquant.

Contemporain de sir Edward Kemp, le sénateur Reid est né à Prescott en 1859. Après avoir étudié la médecine, il abandonna cette profession pour s'adonner à l'industrie qu'il déserta plus tard pour se lancer dans le champ plus vaste de la politique. Elu à la Chambre des Communes en 1891, à l'âge de trente-deux ans, il fut réélu à toutes les élections jusqu'en 1921, et en comptant les années où il a siégé avec nous, sa carrière publique dura trente-huit ans. Il fut fait ministre des Douanes en 1911 et ministre des Chemins de fer et Canaux en 1917.

Jusqu'aux derniers jours de la dernière session, il conserva toute son activité et paraissait jouir d'une bonne santé. J'ai toujours admiré son énergie et l'ardeur de ses convictions. Parfois agressif, il était toujours loyal et bienveillant. Le Sénat perd avec lui un de ses bons membres, et le pays, un bon serviteur.

Nous avons aussi perdu le sénateur Laflamme qui ne siégea que peu de temps avec nous. Lors de son accession au Sénat, sa santé laissait déjà à désirer. Peu enclin à la politique, il y fut poussé et entra à la Chambre des Communes en 1922 pour en sortir en 1925. On lui a fait le reproche d'avoir dit à ses électeurs de Drummond-Arthabaska qu'il n'avait pas besoin de leurs suffrages, mais que s'ils voulaient ses services, ils pouvaient l'élire.

Avocat par ses dispositions naturelles, il brilla au barreau de la province de Québec, tant dans les causes criminelles que dans les causes civiles. Il avait une nombreuse clientèle. D'un bout à l'autre de la province, on retenait ses services dans les causes les plus importantes. Doué d'un esprit typique, il avait une grande puissance d'argumentation et possédait une âme indépendante que la discipline de parti ne pouvait courber.